

COMMUNE DE SAINT-CYR (87)
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2025.
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune dispose d'un budget annexe pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif, la gestion étant délégué à la SAUR dans le cadre d'une délégation de service public (facturation, entretien des réseaux et des stations d'épuration).

L'assainissement autonome (individuel) est, quant à lui, de la compétence de la communauté de communes Ouest Limousin.

Les opérations d'ordre (qui s'équilibrent en dépenses et en recettes) concernent les amortissements : travaux réalisés et subventions perçues pour ces travaux.

I. La section de fonctionnement.

Dépenses.

Les fournitures diverses et les frais de personnel à rembourser au budget principal.

Les intérêts de l'emprunt et charges financières.

Les opérations d'ordre.

Les dépenses **réelles** de fonctionnement s'élèvent à **11 815€**

Recettes.

La redevance d'assainissement (part communale prélevée sur les factures de la SAUR et reversée à la commune) et la PFAC (participation forfaitaire de raccordement à l'assainissement collectif).

Une subvention du budget principal.

L'excédent de 2024 reporté.

Les opérations d'ordre.

Les recettes **réelles** de fonctionnement s'élèvent à **22 678.83€**

La section s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 57 788€

I. La section d'investissement.

Dépenses.

Les restes à réaliser sur les dépenses d'investissement.

Le remboursement du capital de l'emprunt.

Les travaux.

Les opérations d'ordre.

Les dépenses **réelles** d'investissement s'élèvent à **75 193.09€**.

Recettes.

Le FC TVA.

L'excédent de 2024 reporté.

Les opérations d'ordre.

Les recettes **réelles** d'investissement s'élèvent à **287€**.

La section s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 104 008.83€.

Fait en mairie, le 15 avril 2025.